

Déposer une thèse à la bibliothèque

En amont de sa soutenance, le doctorant se rend à la bibliothèque déposer sa thèse sous forme numérique.

Modalités de diffusion

A compter de la rentrée universitaire 2014, les thèses soutenues à Paris 8 sont archivées par la bibliothèque en format numérique.

Si la diffusion des thèses soutenues à Paris 8 se fait obligatoirement sur l'intranet de l'Université (cf. l'article 11 de l'[Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#)), via la bibliothèque numérique du Service Commun de Documentation, sa mise en ligne sur Internet est fonction de votre appréciation.

Dans le cas d'une diffusion en intranet, la thèse sera visible dans les murs de l'Université (depuis tous les postes publics, ou depuis ceux qui seraient connectés à son réseau Wifi) et à distance, pour tous les membres de l'Université Paris 8 connectés à son intranet. La thèse sera alors signalée sur le portail national des thèses theses.fr, mais le texte lui-même ne sera pas accessible.

Dans le cas d'une diffusion sur Internet, la thèse sera librement consultable et téléchargeable depuis le portail national des thèses, et depuis la bibliothèque numérique de l'Université. Si cette dernière option est choisie, le travail bénéficiera d'une audience potentiellement plus large qu'auparavant : il sera accessible sans restriction, et sera ainsi susceptible d'être davantage lu et cité.

Pièces à fournir

Deux permanences sont proposées à la bibliothèque : le lundi et le mercredi, de 11h à 13h.

Pour pouvoir soutenir, le doctorant est tenu de déposer sa thèse à la bibliothèque. Voici les pièces à fournir :

- La thèse au format PDF et en un seul fichier, portant un nom défini selon la norme suivante : ANNÉE-MOIS NOM [3 premières lettres du titre] (par exemple : 2013-05 DUBOIS Exe).
- La thèse au format natif (DOC, ODT, etc.), portant un nom défini selon la même norme que ci-dessus. Pour mémoire : la thèse fournie à la bibliothèque doit être conforme à la version de soutenance, à moins que le jury n'ait expressément demandé des corrections (cf. ci-dessous).
- Un fichier DOC ou ODT comprenant : le titre de la thèse en français et en anglais, et un résumé de la thèse de 1700 caractères maximum (espaces compris), rédigé dans ces deux mêmes langues.
- Le [Bordereau de thèse soutenue](#) dûment complété sous forme dactylographiée et visé par le Bureau des thèses. Ce document permettra de sélectionner, avec l'aide

Déposer une thèse à la bibliothèque

Publié sur Bibliothèque universitaire de Paris 8 (<http://bu.univ-paris8.fr>)

d'un bibliothécaire, jusqu'à cinq mots clefs décrivant le travail et se conformant au langage d'indexation RAMEAU.

- Un exemplaire du [Contrat de diffusion](#) de la thèse électronique, dans lequel il sera précisé si le doctorant souhaite ou non que la thèse soit diffusée sur Internet.
- Dans le cas où le doctorant ne dispose pas des droits de diffusion de certains éléments de la thèse, si des extraits de la thèse sont de nature confidentielle et si le doctorant souhaite malgré cela la diffuser sur Internet, il est prié de remettre à la bibliothèque, en plus de la thèse complète (la version présentée au jury, qui, alors, ne sera plus qu'archivée) et du contrat mentionné ci-dessus, une version de diffusion, dans laquelle les éléments problématiques auront été supprimés.
- Dans le cas où la thèse aurait été rédigée dans une langue étrangère, un résumé substantiel en français, d'une longueur d'au moins 50 pages, qui sera intégré à la thèse, en début de document.

Lorsque toutes les pièces nécessaires auront été déposées à la bibliothèque, une [Attestation de dépôt et d'aide au référencement](#) sera remise au doctorant, grâce à laquelle il pourra retirer son attestation de réussite, puis son diplôme.

Nota : dans le cas où les annexes, etc. comporteraient des documents sonores ou des images animées, elles seront remises, séparées du corps de la thèse, dans un fichier au format : AAC, AIFF, FLAC, MKV, MPEG-4, OGG, WAV.

À propos des demandes de corrections

Dans le cas où le jury demande d'apporter des corrections à la thèse, le doctorant dispose de trois mois pour les effectuer. Il remettra l'[Attestation de corrections](#) signée à la fois par lui-même et par le président du jury lors du dépôt de la thèse à la bibliothèque.

Contacts

Écoles doctorales

Cognition, Langage, Interaction : Reinaldo Lara (rlara@univ-paris8.fr - 01 49 40 73 68)

Esthétique, Sciences et Technologies des Arts : Hugues Rainville (edesta@univ-paris8.fr - 01 49 40 73 66)

Pratiques et Théories du Sens : Aimée Thomas (ed.sens@univ-paris8.fr - 01 49 40 73 70)

et Olga Stepanova (01 49 40 71 44)

Sciences Sociales : Mireille Morvan (ed-scsoc@univ-paris8.fr - 01 49 40 73 63)

Bureau des diplômes (thèses)

Marie-Hélène Bonello (these.diplome@univ-paris8.fr - 01 49 40 65 76)

Bibliothèque de l'Université (Service des publications de la recherche)

Déposer une thèse à la bibliothèque

Publié sur Bibliothèque universitaire de Paris 8 (<http://bu.univ-paris8.fr>)

Auguste Aguessy (publicationsrecherche.bu[at]listes.univ-paris8.fr - 01 49 40 69 58)

Page mise à jour le 24/09/2018

URL source: <http://bu.univ-paris8.fr/deposer-une-these-a-la-bibliotheque>